

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 22 juillet 2024

Délibération N° DE_2024_067

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	13	13
Date de la convocation : 17/07/2024		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Catherine BLACLARD, Sophie BOISSIER, Cyril DJALMIT, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Lucie BONICEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : PV 2023 - acceptation des devis et plan de financement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis retenus pour le programme voirie 2024 suite à la consultation réalisée par le SDEE dans le cadre du groupement de commandes de cette année.

Tranche ferme :

VC du Masmin - 701,58 € HT - 841.90 € TTC

VC du Masmin bis - 6 660.22 € HT - 7 992.26 € TTC

VC Les Rouvières - 11 521.44 € HT - 13 825.73 € TTC

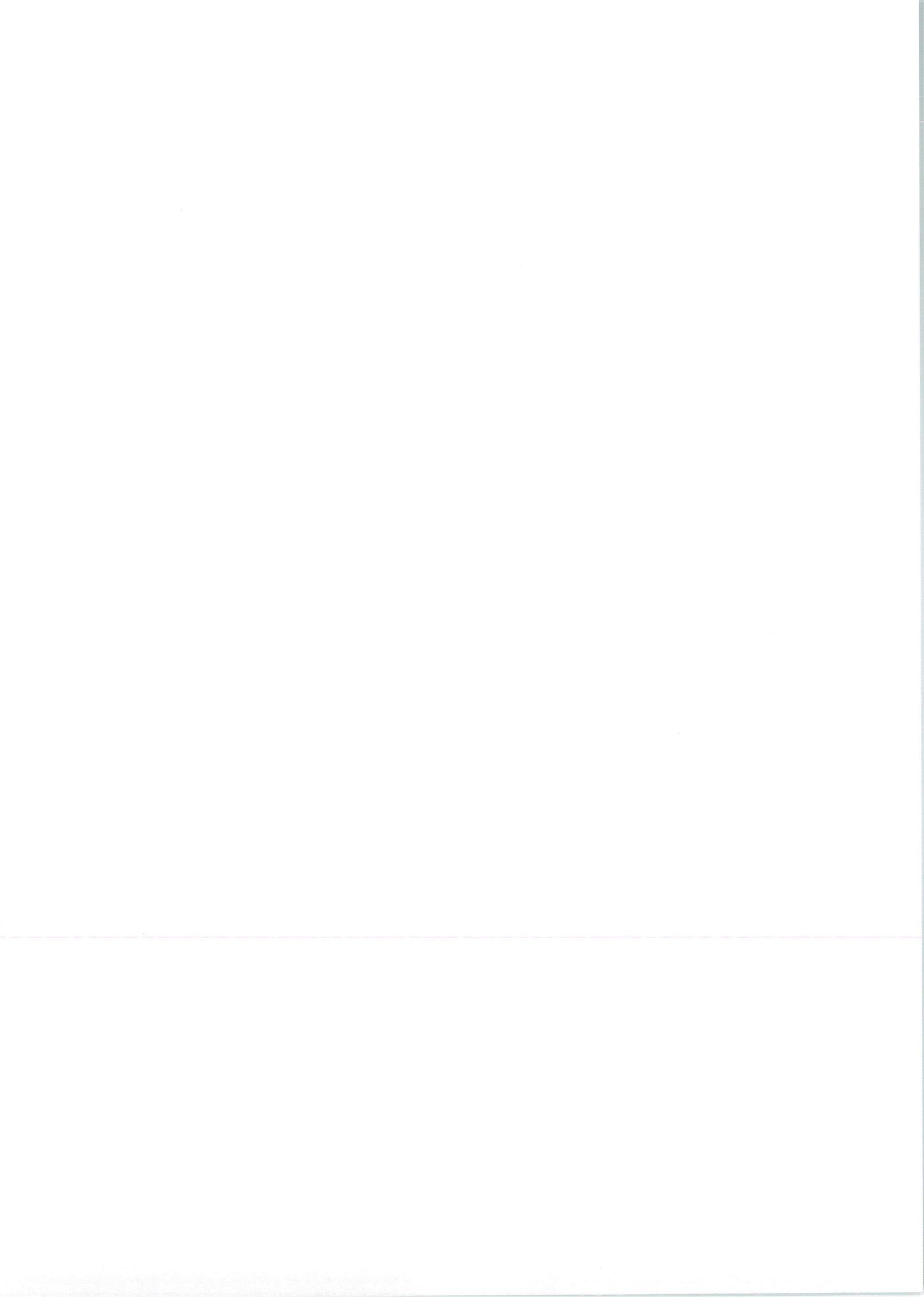
VC de l'Hermet : 701.58 € HT - 841.90 € TTC

La Brousse - 10 707.89 € HT- 12 849.47 € TTC

Date de transmission de l'AR: 08/08/2024
Date de réception de l'AR: 08/08/2024

048-200057594-DE_2024_067-DE
A G E D I

DE_2024_067



VC de Rieumal - 16 321.85 € HT - 19 585.02 € TTC

Indemnisation coordonnateur 680.78 €

Total : 60 532.85 HT - 72 502.07 TTC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE de lancer la totalité des travaux.

CHARGE Monsieur le maire de demander une subvention correspondant à 40 % du montant HT des travaux auprès du Département au titre du contrat territorial en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Lucie BONICEL
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 08/08/2024
Date de reception de l'AR: 08/08/2024

048-200057594-DE_2024_067-DE
A G E D I

DE_2024_067

